



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Anaïs Timofte (EàG) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Johann Dupuis le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Agathe Raboud Sidorenko (EàG), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Mountazar Jaffar (soc.) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Louis Dana le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Sarah De Dea (soc), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

décide

**que le Bureau du Conseil communal pour 2024-2025
est composé comme il suit :**

Président :	Eric	BETTENS	Les Verts
Scrutateurs·trices :	Esperanza	PASCUAS ZABALA	soc.
	Nicolas	HURNI	PLR
Première vice-présidence :	Musa	KAMENICA	soc.
Seconde vice-présidence :	Patrizia	MORI	UDC
Scrutatrice suppléante :	Magali	CRAUSAZ MOTTIER	EàG
Scrutatrice suppléante :	Anne	BERGUERAND	Les Verts

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/21 de la Municipalité du 2 mai 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de 2023 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2024/21, du 2 mai 2024 ;
2. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité :
Syndic : CHF 278'531.50
Conseillers municipaux : CHF 259'652.05

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/20 de la Municipalité du 2 mai 2024 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2024, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	<i>Impact net</i>
A. Budget de fonctionnement	CHF	CHF	CHF
Total des crédits supplémentaires	<u>4'513'200.00</u>	<u>-2'612'500.00</u>	<u>1'900'700.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
(détail en page 13 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>13'800.00</u>	<u>0.00</u>	<u>13'800.00</u>
(détail en page 13 du préavis)			

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

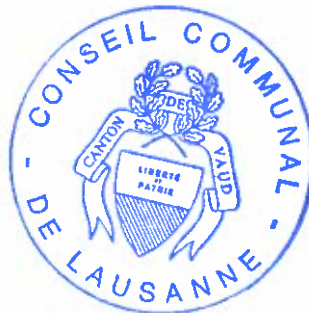
- vu le Préavis N° 2024/15 de la Municipalité du 28 mars 2024 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances nommée pour examiner cette affaire et le rapport de minorité ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2025-2029.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président :



La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 11 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Thorens et consorts : « Nouveau tracé du m3 : quelles conséquences pour Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité réalise une étude de projet de galerie piétonne, entre la gare et le Flon et en présente les résultats à ce conseil dans les meilleurs délais. »

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité prévoit des mesures d'accompagnement afin que la place Chauderon ne soit pas qu'une plateforme de mobilité mais également une place attractive, vivante et conviviale. »

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité s'engage à assurer une connexion en transport public entre le Plateau de la Blécherette et l'hyper centre-ville (Riponne/Bel-Air/Saint-François) après la réalisation du m3. »

« Le Conseil communal souhaite que la municipalité s'engage à assurer une desserte fine en transport public du Plateau de la Blécherette après la réalisation du m3. »

La résolution de Mme Meinherz, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité développe une étude de projet pour une liaison piétonne connectant de manière intuitive et directe les arrêts du Flon, de Chauderon et de Vigie, en prenant en compte les questions d'accessibilité et de facilité et rapidité de passage. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze juin deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe